

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2961

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer des marchés de services passés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2961**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer des marchés de services passés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent marché a pour objet de confier à des prestataires la réalisation de prestations de collecte et collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés sur la Communauté urbaine de Lyon en porte à porte et en apport volontaire.

Les prestations comprennent : la collecte sélective en porte à porte des recyclables (journaux et emballages hors verre), la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles (en bacs roulants), la collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles (en silos enterrés), les prestations relevant du service complet (sortie et rentrée des bacs pour les collectes d'ordures ménagères résiduelles et sélectives en porte à porte) sur les Communes de Lyon et Villeurbanne, la collecte des conteneurs d'apport volontaire verre, et éventuellement papiers et recyclables s'il en existe sur le territoire, en silos aériens, enterrés ou semi-enterrés, la collecte des déchets d'ébouage, le transport des différentes catégories de déchets jusqu'aux sites de traitement ou exutoires désignés par la Communauté urbaine de Lyon.

Par décision du représentant du pouvoir adjudicateur en date du 1er décembre 2011, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application articles 26,33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché relatif aux prestations de la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon, pour une durée ferme de 5 ans (soit 60 mois) à compter de sa date de notification.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : prestation de collecte en porte à porte des ordures ménagères et des déchets recyclables en collecte sélective ainsi que la collecte des silos d'apport volontaire enterrés ou aériens sur les Communes de : Lyon 1er, 2°, 4°, 5° et 9° arrondissements ;
- lot n° 2 : prestation de collecte en porte à porte des ordures ménagères et des déchets recyclables en collecte sélective ainsi que la collecte des silos d'apport volontaire enterrés ou aériens sur les Communes de : Lyon 3°, Lyon 7° et Lyon 8° arrondissement ;
- lot n° 3 : prestation de collecte en porte à porte des ordures ménagères et des déchets recyclables en collecte sélective ainsi que la collecte des silos d'apport volontaire enterrés ou aériens sur les Communes de Lyon 6° arrondissement et Villeurbanne.

Dans le respect des articles 53 et suivants, et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 30 mars 2012, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : prestation de collecte en porte à porte des ordures ménagères et des déchets recyclables en collecte sélective ainsi que la collecte des silos d'apport volontaire enterrés ou aériens sur les Communes de : Lyon 1er, 2°, 4°, 5° et 9° arrondissements à l'entreprise SITA Lyon pour un montant de 28 143 755,00 € HT, soit 30 113 817,85 € TTC sur la durée du marché (5 ans) ;

- lot n° 2 : prestation de collecte en porte à porte des ordures ménagères et des déchets recyclables en collecte sélective ainsi que la collecte des silos d'apport volontaire enterrés ou aériens sur les Communes de : Lyon 3°, Lyon 7° et Lyon 8° arrondissement au groupement Pizzorno/Dragui transport pour un montant de 32 699 078,00 € HT, soit 34 988 013,46 € TTC sur la durée du marché (5 ans) ;

- lot n° 3 : prestation de collecte en porte à porte des ordures ménagères et des déchets recyclables en collecte sélective ainsi que la collecte des silos d'apport volontaire enterrés ou aériens sur les Communes de Lyon 6° arrondissement et Villeurbanne à l'entreprise SITA Lyon pour un montant de 23 530 834,00 € HT, soit 25 177 992,38 € TTC sur durée du marché (5 ans).

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Compte tenu de l'impact de l'attribution de ce marché sur l'organisation des services de la Communauté urbaine en matière de collecte en régie des déchets ménagers et assimilés, le projet a été soumis au comité technique paritaire. Celui-ci a rendu un avis favorable lors de sa séance du 29 mars 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire, lors de sa séance du 29 mars 2012 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises ou groupements suivants :

- lot n° 1 : prestation de collecte en porte à porte des ordures ménagères et des déchets recyclables en collecte sélective ainsi que la collecte des silos d'apport volontaire enterrés ou aériens sur les Communes de : Lyon 1er, 2°, 4°, 5° et 9° arrondissements à l'entreprise SITA Lyon pour un montant de 28 143 755,00 € HT, soit 30 113 817,85 € TTC sur la durée du marché (5 ans) ;

- lot n° 2 : prestation de collecte en porte à porte des ordures ménagères et des déchets recyclables en collecte sélective ainsi que la collecte des silos d'apport volontaire enterrés ou aériens sur les Communes de : Lyon 3°, Lyon 7° et Lyon 8° arrondissement au groupement Pizzorno/Dragui transport pour un montant de 32 699 078,00 € HT, soit 34 988 013,46 € TTC sur la durée du marché (5 ans) ;

- lot n° 3 : prestation de collecte en porte à porte des ordures ménagères et des déchets recyclables en collecte sélective ainsi que la collecte des silos d'apport volontaire enterrés ou aériens sur les Communes de Lyon 6° arrondissement et Villeurbanne à l'entreprise SITA Lyon pour un montant de 23 530 834,00 € HT, soit 25 177 992,38 € TTC sur durée du marché (5 ans).

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - comptes 611 220 et 611 221 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.